

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019,

l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DES GROIES relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant sept éoliennes et deux postes de livraison, sur les communes de VILLEMALIN et LOUBILLÉ, est retiré.

En conséquence, l'enquête publique initialement prévue du 6 janvier au 7 février 2020, est reportée à une date ultérieure.